

SYSTEME 500 POUTRE TRIANGULAIRE ALUMINIUM TABLEAUX DES MASSES MAXI AUTORISEES

Référence T500A / TABMA

Plan N° 03.001.28 Folio 1/2
Date: 14/01/04 Indice: A

AVIS TECHNIQUE ETABLI PAR Rapport N° C.C.Reims/04-0118 du 21/01/04

SOCOTEC

TOUTE REPRODUCTION INTERDITE SANS ACCORD ECRIT DE CAP'CO

Réf.BE Nº 040130/001/ASD/SIEL

DESCRIPTION DE LA POUTRE:

- Poutres constituées d'éléments modulaires assemblés entre eux par un système de chapes mâle-femelle goupillées
- Modules réalisés en poutre treillis tubulaire tridimensionnelle dont la section est un triangle équilatéral de coté 497 mm :
 - . 3 membrures tube Ø50x5 aluminium disposées aux sommets du triangle équilatéral
 - . diagonales tube Ø30x3 aluminium soudées entre les 3 membrures sur les 2 faces inclinées
 - traverses tube Ø50x5 aluminium soudées entre les 2 membrures basses sur la face horizontale
 - . chapes filées aluminium soudées en extrémité des membrures et goupilles Ø25 mm acier
- Tous les assemblages tube/tube et chape/membrure réalisés par soudure.

CONDITIONS D'UTILISATION:

- Les poutres sont utilisées pour des structures provisoires ou servent de support à des aménagements ou des équipements
-)- L'utilisateur doit vérifier le bon état général des poutres et écarter celles qui comportent des déformations résiduelles
- Les poutres doivent être isostatiques et dans le cas contraire une étude spécifique doit être effectuée par l'utilisateur
- Les poutres doivent être disposées horizontalement (inclinaison 10° maxi), avec la face non diagonalisée à l'horizontale
- Les masses doivent être disposées aux noeuds membrure/diagonales des poutres et ne pas générer de moment de torsion
- Cas de la masse totale uniformément répartie: il faut au minimum 5 masses équivalentes disposées de façon équidistante sur la poutre, et dans le cas contraire une étude spécifique doit être effectuée par l'utilisateur
- Cas des 3 masses ponctuelles: si elles ne sont pas de valeurs équivalentes, ou qu'elles ne sont pas placées aux 1/4 et 3/4 mais plus près du milieu de la poutre, alors la somme des 3 masses sera assimilée au cas d'une masse ponctuelle centrée
- Cas des 2 masses ponctuelles: si elles ne sont pas de valeurs équivalentes, ou qu'elles ne sont pas placées aux 1/3 et 2/3 mais plus près du milieu de la poutre, alors la somme des 2 masses sera assimilée au cas d'une masse ponctuelle centrée
- Si la longueur entre appuis est comprise entre 2 valeurs, alors faire une interpolation linéaire entre les 2 masses indiquées.

UTILISATION EN POUTRE ISOSTATIQUE AVEC POINTE EN HAUT

Longueur de la poutre entre appuis (m) correspond à Nb. module 2,80 m + 2 x 1/2 angle de 0,65m		3,45	6,25	9,05	11,85	14,65	17,45	20,25	\
******	Masse totale uniformément répartie sur la poutre P (kg)	3570	3320	2240	1660	1150	710	420	/
	Déformation au milieu (cm)	0,5	2,1	4,2	7,0	9,7	11,6	13,5	
1	3 Masses ponctuelles P (kg) aux 1/4 1/2 et 3/4 de la poutre	3 x 1200	3 x 830	3 x 560	3 x 410	3 x 300	3 x 190	3 x 110	/
L/4 L/4 L/4 L/4	Déformation au milieu (cm)	0,6	2,0	4,0	6,7	9,7	11,6	13,5	
$ \begin{array}{c c} P \downarrow & \downarrow P \\ \hline \Delta & \Delta \end{array} $	2 Masses ponctuelles P (kg) aux 1/3 et 2/3 de la poutre	2 x 1600	2 x 1240	2 x 840	2 x 620	2 x 420	2 x 260	2 x 150	_
L/3 L/3 L/3	Déformation au milieu (cm)	0,6	2,1	4,2	7,1	9,7	11,6	13,5	
P \	1 Masse ponctuelle P(kg) au milieu de la poutre	2390	1660	1120	830	640	440	260	
$\downarrow L/2 \downarrow L/2 \downarrow$	Déformation au milieu (cm)	0,6	1,8	3,5	5,9	9,0	11,6	13,5	
		To the state of th							

P 1 Masse ponctuelle P = 670 kg *
en bout du porte-à-faux 2,80 m maxi

2,80 m maxi

Déformation en bout = 0,9 cm

Les masses maxi. autorisées tiennent compte de la limitation de la flèche des poutres à L/150 (L=longueur de la poutre entre appuis).

sous réserve que l'utilisateur a vérifié au préalable la stabilité au non-basculement de la poutre.



SYSTEME 500 POUTRE TRIANGULAIRE ALUMINIUM TABLEAUX DES MASSES MAXI AUTORISEES

Référence T500A / TABMA

Plan N° 03.001.28 Folio 2/2
Date: 14/01/04 Indice: A

AVIS TECHNIQUE ETABLI PAR Rapport N° C.C.Reims/04-0118 du 21/01/04

SOCOTEC

TOUTE REPRODUCTION INTERDITE SANS ACCORD ECRIT DE CAP'CO

Réf.BE Nº 040130/001/ASD/SIEL

DESCRIPTION DE LA POUTRE:

- Poutres constituées d'éléments modulaires assemblés entre eux par un système de chapes mâle-femelle goupillées
- Modules réalisés en poutre treillis tubulaire tridimensionnelle dont la section est un triangle équilatéral de coté 497 mm :
 - 3 membrures tube Ø50x5 aluminium disposées aux sommets du triangle équilatéral
 - . diagonales tube Ø30x3 aluminium soudées entre les 3 membrures sur les 2 faces inclinées
 - . traverses tube Ø50x5 aluminium soudées entre les 2 membrures basses sur la face horizontale
 - . chapes filées aluminium soudées en extrémité des membrures et goupilles Ø25 mm acier
- Tous les assemblages tube/tube et chape/membrure réalisés par soudure.

CONDITIONS D'UTILISATION:

- Les poutres sont utilisées pour des structures provisoires ou servent de support à des aménagements ou des équipements
- L'utilisateur doit vérifier le bon état général des poutres et écarter celles qui comportent des déformations résiduelles
- Les poutres doivent être isostatiques et dans le cas contraire une étude spécifique doit être effectuée par l'utilisateur
- Les poutres doivent être disposées horizontalement (inclinaison 10° maxi), avec la face non diagonalisée à l'horizontale
- Les masses doivent être disposées aux noeuds membrure/diagonales des poutres et ne pas générer de moment de torsion
- Cas de la masse totale uniformément répartie: il faut au minimum 5 masses équivalentes disposées de façon équidistante sur la poutre, et dans le cas contraire une étude spécifique doit être effectuée par l'utilisateur
- Cas des 3 masses ponctuelles: si elles ne sont pas de valeurs équivalentes, ou qu'elles ne sont pas placées aux 1/4 et 3/4 mais plus près du milieu de la poutre, alors la somme des 3 masses sera assimilée au cas d'une masse ponctuelle centrée
- Cas des 2 masses ponctuelles: si elles ne sont pas de valeurs équivalentes, ou qu'elles ne sont pas placées aux 1/3 et 2/3 mais plus près du milieu de la poutre, alors la somme des 2 masses sera assimilée au cas d'une masse ponctuelle centrée
- Si la longueur entre appuis est comprise entre 2 valeurs, alors faire une interpolation linéaire entre les 2 masses indiquées.

UTILISATION EN POUTRE ISOSTATIQUE AVEC POINTE EN BAS

_									- · · · · ·	
		poutre entre appuis (m) e 2,80 m + 2 x 1/2 angle de 0,65m	3,45	6,25	9,05	11,85	14,65	17,45	20,25	
) 2	**************************************	Masse totale uniformément répartie sur la poutre P (kg)	3330	2170	1460	1060	810	630	420	
Ŀ	L L	Déformation au milieu (cm)	0,5	1,5	2,9	4,9	7,5	10,8	13,5	
4	P P P	3 Masses ponctuelles P (kg) aux 1/4 1/2 et 3/4 de la poutre	3 x 1020	3 x 600	3 x 400	3 x 300	3 x 220	3 x 170	3 x 110	_
Ŀ	L/4 L/4 L/4 L/4	Déformation au milieu (cm)	0,5	1,5	3,0	5,2	7,8	11,2	13,5	
4	.	2 Masses ponctuelles P (kg) aux 1/3 et 2/3 de la poutre	2 x 1290	2 x 840	2 x 610	2 x 440	2 x 340	2 x 260	2 x 150	
Ŀ	L/3 L/3 L/3	Déformation au milieu (cm)	0,5	1,5	3,2	5,4	8,3	11,6	13,5	
4		1 Masse ponctuelle P(kg) au milieu de la poutre	1960	1210	810	590	450	350	260	
Ŀ	L/2 L/2	Déformation au milieu (cm)	0,5	1,4	2,7	4,5	7,0	10,1	13,5	

Les masses maxi. autorisées tiennent compte de la limitation de la flèche des poutres à L/150 (L=longueur de la poutre entre appuis).

sous réserve que l'utilisateur a vérifié au préalable la stabilité au non-basculement de la poutre.